

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES =TRIPLEVILLE = VERDES = CHARSONVILLE=  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

=====

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 mars à dix-sept heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 8 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Franck POINTEAU, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY, Jérôme SEJOURNE*

*Absente excusée : Madame Christine VEUILLE*

*Présent mais non votant, Madame Sylvaine GENDRAULT*

***Délibération 2***

***OBJET : Vote du compte administratif 2022***

Monsieur Jean-Paul BEDIU présente le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Président du Syndicat.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice écoulé, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Les membres du Comité Syndical constatent les identités de valeurs avec les écritures du Receveur Syndical, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Un excédent cumulé d'investissement : 282.226,44 €

Un excédent cumulé de fonctionnement : 160.456,67 €

Un solde négatif des restes à réaliser : 105.200,00 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 15 mars 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,  
Bernard ESPUGNA

